

Communiqué de presse

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Banque des Territoires signent une convention nationale relative au renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Laval, le 27 janvier 2022

Cette nouvelle convention nationale relative au renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Banque des Territoires atteste de l'importance des enjeux de cette politique publique sur tout le territoire national. Elle concrétise la mise en œuvre opérationnelle, dans les projets de renouvellement urbain portés par l'ANRU, de la convention d'objectifs pour les quartiers signée le 2 juillet 2021, pour la période 2021-2023, entre la Caisse des Dépôts et l'État, dans le cadre de laquelle la Caisse des Dépôts s'est engagée à mobiliser, via la Banque des Territoires, une enveloppe de 225 M€ de fonds propres pour accompagner le renouvellement urbain et le développement économique de quartiers prioritaires de la politique de la ville et de centres anciens.

Traduction de l'engagement majeur de la Banque des Territoires pour la politique de la ville, notamment aux côtés de l'ANRU depuis sa création en 2004, cette nouvelle convention vise à préciser, amplifier et faire évoluer les modalités du soutien technique et financier apporté par la Banque des Territoires aux actions de l'ANRU pour accompagner les projets de renouvellement urbain, soutenir des actions de développement économique et d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle permettra, en particulier, de **soutenir la démarche Quartiers Productifs**, initiée par le Comité Interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, portée par le ministère chargé de la Ville et mis en œuvre conjointement par l'ANRU et la Banque des Territoires avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et Bpifrance.

Cette convention a été signée par Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU, et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires et directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, à l'occasion d'un déplacement à Laval.

La démarche Quartiers Productifs vise à renforcer l'impact des actions déjà engagées sur le territoire, en matière tant de renouvellement urbain, avec le PNRU et le NPNRU pilotés par l'ANRU, que de développement social et économique à travers les programmes **Action cœur de ville** et **Territoires d'industrie** animés par l'Anct avec le concours de la Banque des Territoires.

Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU a déclaré : « *Ce partenariat entre l'ANRU et la Banque des Territoires est essentiel pour réussir la transformation profonde des 450 quartiers concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le développement économique de ces territoires qu'il va permettre d'amplifier est un levier indispensable pour favoriser la mixité des usages et la mixité sociale.* »

Pour Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires et directeur général délégué de la Caisse des Dépôts souligne, « *Notre engagement dans le cadre de ce partenariat avec l'ANRU s'inscrit pleinement dans la dynamique de mobilisation collective nécessaire pour répondre aux multiples enjeux des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La Banque des Territoires veillera à ce que ces territoires bénéficient de l'ensemble*

des moyens qu'elle met à leur disposition pour lutter contre les fractures sociales et territoriales, et notamment d'autres dispositifs auxquels elle participe activement comme Action cœur de ville et Territoires d'industrie. »

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

A propos de l'ANRU

Créée en 2004, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pilote la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain chargés de transformer les conditions de vie des 5 millions d'habitants des quartiers français concentrant le plus de difficultés.


A travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé pour la période 2014-2030, l'ANRU participe en particulier au financement d'opérations sur les logements (démolitions, reconstructions, rénovations), les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique dans 450 quartiers.

L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour la mise en œuvre de projets destinés à la jeunesse, à l'innovation et à la ville durable dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Contacts presse :

ANRU

Camille Maire : cmair@anru.fr – 06 73 64 26 07

 @AnruOfficiel

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67